

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
**Assemblée réunie
de la
Commission communautaire commune**

Commission interparlementaire

Bulletin des travaux

Lundi 27 mars 2023

La commission s'est réunie de 16h00 à 17h30 sous la présidence conjointe, d'une part, pour la délégation PRB/ARCC, de M. Rachid MADRANE, en qualité successivement de doyen d'âge et de coprésident, et d'autre part, pour la délégation du PFB, successivement de M. Luc VANCAUWENBERGE, doyen d'âge, et de M. Petya OBOLENSKY, coprésident.

1. Adoption du règlement d'ordre intérieur de la commission interparlementaire

Décision

- Le ROI est arrêté.

2. Désignation des coprésidents et vice-présidents

Décision

- Pour la délégation du PRB/ARCC, MM. Rachid MADRANE et Christophe MAGDALIJNS sont désignés respectivement en qualité de coprésident et de vice-président.
- Pour la délégation du PFB, M. Petya OBOLENSKY et Mme Magali PLOVIE sont désignés respectivement en qualité de coprésident et de vice-présidente.

3. Projet de décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française modifiant le décret et ordonnance conjoints relatifs au médiateur bruxellois du 16 mai 2019
PFB doc. 97 (2022-2023) n° 1 ; PRB A-563/1 – 2021/2022 ; ARCC B-117/1 – 2021/2022 ; et amendements n^{os} 1 à 5

Décisions

- Sont désignés en qualité de corapporteurs : M. Emmanuel DE BOCK (PRB/ARCC) et Mme Nadia EL YOUSFI (PFB).

- La commission a entendu l'exposé de M. Sven Gatz, ministre du Gouvernement bruxellois, et de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège de la Commission communautaire française.

- La commission a procédé à une discussion générale.

- Les amendements n^{os} 6 et 7 ont été déposés.

- Chaque délégation de la commission a discuté et voté les articles et amendements du projet de décret et d'ordonnance conjoints. Pour la délégation du Parlement francophone bruxellois :
 - l'article 1^{er} a été adopté à l'unanimité des 12 membres présents ;
 - l'amendement n° 1 a été adopté à l'unanimité des 12 membres présents ;
 - l'amendement n° 2 a été adopté à l'unanimité des 12 membres présents ;
 - l'amendement n° 3 a été adopté à l'unanimité des 12 membres présents ;
 - l'article 2 tel qu'amendé a été adopté à l'unanimité des 12 membres présents ;
 - l'amendement n° 4 a été adopté à l'unanimité des 12 membres présents ;
 - l'article 3 tel qu'amendé a été adopté à l'unanimité des 12 membres présents ;
 - l'amendement n° 6 a été rejeté par 2 voix pour, 2 contre et 8 abstentions ;
 - l'amendement n° 7 a été adopté par 10 voix pour et 2 abstentions ;
 - l'article 4 tel qu'amendé a été adopté par 10 voix pour et 2 abstentions ;
 - l'article 5 a été adopté à l'unanimité des 12 membres présents ;
 - l'article 6 a été adopté à l'unanimité des 12 membres présents ;
 - l'article 7 a été adopté à l'unanimité des 12 membres présents ;
 - l'article 8 a été adopté à l'unanimité des 12 membres présents ;
 - l'amendement n° 5 a été adopté à l'unanimité des 12 membres présents ;
 - l'article 9 a été adopté à l'unanimité des 12 membres présents ;
 - l'article 10 a été adopté à l'unanimité des 12 membres présents.

- L'ensemble du projet de décret et ordonnance conjoints tel qu'amendé a été adopté:
 - à l'unanimité des 8 membres francophones présents, et par 1 voix et 1 abstention des membres néerlandophones dans la délégation du PRB/ARCCC ;
 - à l'unanimité des 12 membres présents dans la délégation du PFB.

- Il a été fait confiance aux coprésidents et aux corapporteurs pour l'élaboration du rapport conjoint.

Délégation du PFB :

Membres présents : M. Geoffroy Coomans de Brachène (remplace M. Vincent De Wolf, excusé), M. Ridouane Chahid (supplée M. Jamal Ikazban, excusé), M. Emmanuel De Bock (supplée M. Jonathan de Patoul), Mme Nadia El Yousfi, M. Marc-Jean Ghysels (supplée Mme Isabelle Emmery), M. Marc Loewenstein (*partim*), Mme Joëlle Maison (remplace partim M. Marc Loewenstein), M. Ahmed Mouhssin, M. Petya Obolensky (coprésident), Mme Magali Plovie, Mme Farida Tahar, M. Luc Vancauwenberge, et M. Alain Vander Elst (remplace Mme Viviane Teitelbaum, excusée).

Délégation du PRB et de l'ARCC :

Membres présents : Mme Latifa Aït Baala (remplace M. Vincent De Wolf), M. Juan Benjumea Moreno (remplace Mme Lotte Stoops), M. Bruno Bauwens, Mme Delphine Chabbert, Mme Aurélie Czekalski, Mme Marie Lecocq (remplace Mme Ingrid Parmentier), M. Rachid Madrane, M. Christophe Magdalijs, M. John Pitseys, et M. Gilles Verstraeten.

Excusés : M. Fouad Ahidar, M. Jonathan de Patoul, M. Vincent De Wolf, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban, Mme Véronique Jamouille, Mme Ingrid Parmentier, Mme Lotte Stoops, Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman.

Assistaient également à la réunion : Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) et M. Sven Gatz (ministre de la Région Bruxelles-Capitale).